



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
11 MAI 2023

DATE D'AFFICHAGE
11 MAI 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 16

OBJET : DEMANDE
DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT
LOCAL (DSIL).

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quinze Mai à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE,
- M. GANTHER,
- Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,
- M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la salle Bellevue accueille la cantine des écoles primaire et maternelle de la Commune de Lapalisse. Aussi afin d'étendre la capacité de la salle de la restauration, la Commune a souhaité agrandir le bâtiment et procéder à des travaux de rénovation énergétique. Une demande de DSIL a déjà été déposée et une subvention d'un montant de 122 500 € a été accordée par arrêté du 19 mai 2022. Aussi au vu des coûts de l'opération, la Commune de Lapalisse sollicite une demande DSIL complémentaire.

Au vu de la crise sanitaire et de la conjoncture économique ayant eu des impacts assez marquants sur l'évolution du cours des matières premières, les prix des travaux concernés par cette opération ont fortement évolué.

En effet, au niveau des premières estimations, la Maîtrise d'œuvre avait évalué le montant des travaux HT à 350 000 € en février 2021, en phase APD en septembre 2022 à 436 000 € HT.

Le lancement de la consultation des marchés a eu lieu en mars. Aussi, après analyse des offres présentées en CAO du 27 avril 2023, le montant des marchés attribués est égal à 517 211,52 € HT soit une différence de 167 211,52 € HT, représentant une augmentation de 47 % par rapport à l'estimation initiale de février 2022. Cette évolution ne pouvait être anticipée par la Collectivité qui n'avait aucune visibilité sur les fluctuations du marché et leurs incidences budgétaires.

Le coût total de l'opération est de **583 037,12 € HT**.

Le plan de financement est réparti comme suit :

DSIL :	122 500,00 €
Conseil Régional :	91 000,00€
Conseil Départemental :	90 000,00 €
Fonds de concours CCDPL :	52 000,00 €
DSIL complémentaire :	81 562,99 €
Autofinancement :	145 974,13 €

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande complémentaire de dotation de soutien à l'investissement local.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

23 MAI 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : 16 MAI 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

